

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2025-Exp-020

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : n°2025-00471-041-001

Dénomination du projet : demande pour perturbation intentionnelle et transport d'espèces animales protégées

Lieux des opérations : Saint-Étienne, Stade Geoffroy Guichard,

Bénéficiaire : Saint-Étienne Métropole

MOTIVATION OU CONDITIONS

La communauté d'agglomération de Saint Etienne Métropole a déposé une demande pour perturbation intentionnelle et transport d'espèces animales protégée, dans ce cas le Choucas des tours. Cette demande fait suite à celle de la DDPP d'agir afin de limiter des problèmes de nuisances sanitaires liées à la présence de fientes d'oiseaux dans des parties accessibles au public du stade Geoffroy Guichard.

Nous avons noté que, d'après les relevés de l'entreprise de fauconnerie, une centaine de Choucas des tours, stationnaient dans des structures métalliques du stade sur une superficie de 24 000m² environ et occasionnaient des jets de fientes sur des parties accessibles au public.

Nous avons aussi noté que l'entreprise avait relevé, lors d'une étude en septembre 2024, la présence de nids de choucas sur le toit ainsi que celle de plusieurs nids d'Hirondelles de rochers, espèce protégée, et un de pigeon ramier dans un autre secteur du stade. Il y est signalé aussi la présence de pigeons de villes. Cette espèce a fait plusieurs fois l'objet d'une campagne de capture par cette entreprise mais les oiseaux sont, semble t'il, toujours présents.

Le pétitionnaire propose l'effarouchement des choucas avec des rapaces (Buse de Harris par une ou deux individus en simultané et d'un faucon sp en solitaire). Ces campagnes se dérouleraient par période de 3 à 10 jours consécutifs sur l'ensemble de l'année et en fin de journée et début de nuit.

Nous notons l'absence d'étude sur la fréquentation du site par les oiseaux au printemps, en été ainsi qu'en hivernage la période où l'espèce choucas des tours, devrait être plus fréquente.

Nous notons aussi l'absence d'étude de solutions alternatives (poses de filets et/ou de dispositifs anti perchoirs, utilisation d'ultra sons ou de dispositifs sonores, dispositifs d'effarouchements visuels...) et de propositions en ce sens.

Nous savons aussi que l'effarouchement avec rapaces n'a qu'un aspect limité dans le temps en plus de déplacer les populations de l'espèce sur d'autres secteurs de proximité.

On peut remarquer qu'une demande d'autorisation pour le risque de capture des choucas par cage lors des campagnes contre les pigeons de ville aurait dû être demandée.

Vu ce qu'il vient d'être écrit nous ne pouvons qu'émettre un avis défavorable à la demande en conseillant effectivement d'améliorer les connaissances sur la fréquentation avienne du site ainsi que la recherche de propositions alternatives et plus pérennes

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE X

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE
DÉFAVORABLE X

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

FAIT LE : 18 avril 2025,

SIGNATURE

